

Le 5 juillet 2021

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 5 juillet à 20h00 tenue sous la présidence de Monsieur Gilles Dumont maire suppléant, sont présents les conseillers suivants :

Madame Mélissa Lord
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Frédéric Beaulieu

Postes vacants : Maire et siège numéro 2

Assiste également à la séance du conseil, madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

Le président de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue**
- 2- Conformité du quorum**
- 3- Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021**
- 5- Suivi des dossiers**
- 6- Approbation des comptes et déboursés**
- 7- Correspondance**
- 8- Affaires financières**
 - a. Adhésion – Fédération Québécoise des Municipalités
 - b. Refinancement – Dette à long terme Abri à Sel
 - c. Résolution – Montant non utilisé dette à long terme
- 9- Loisirs, cultures et vie communautaire**
 - a. Demande – Augmentation salaire d'un animateur
 - b. Résolution – État financier Bibliothèque
 - c. Résolution – Frigo libre-service
 - d. Demande – Subvention borne électrique
- 10-Travaux publics**
 - a. Soumission – Radio mobile
- 11-Urbanisme**
 - a. Demande – Autorisation à la CPTAQ par le MTQ
 - b. Dérogation mineure – 69, rue Caron

12-Sécurité incendie

- a. Résolution – Formation pompier 1 pour 2 personnes

13-Santé bien-être et Hygiène du milieu

- a. Soumission – Système de traitement eau potable bureau municipal
- b. Résolution – Implantation d'un dépôt municipal résidus verts

14-Varia

15-Période de questions

16-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

- a. Période de questions (ODJ)

4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 juin 2021 et que monsieur le maire suppléant et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers

RIDT : achat d'un 4 roues avec boîte. Liste des adresses de fosses septiques : demande faite quelques fois sans résultats. Il semble que certaines adresses de citoyens sont non visibles. Il est demandé de faire un message aux citoyens de mettre leur adresse bien en vue, ceci sera important pour les services d'urgence également.

Hauts Sommets : il y aura une réunion prochainement.

6- Approbation des comptes et déboursés

07-21-9294

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyée par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 juin et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **148 146.67 \$** et de salaire net de **29 198.78\$**

7- Correspondance

Monsieur le maire suppléant présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de juin 2021.

8- Affaires financières

a. Adhésion – Fédération Québécoise des Municipalités

07-21-9295

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer pour l'année 2021-2022 à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 1400 \$ annuellement.

b. Refinancement – Dette à long terme Abri à Sel

07-21-9296

ATTENDU QUE le montant à refinancer est de 206 000 \$;

ATTENDU QUE l'échéance de ce billet vient à échéance 5 octobre 2021;

ATTENDU QUE cet emprunt à long terme refinancé est supérieur à 100 000\$ donc admissible au refinancement par appel d'offres publiques

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'aller en appel d'offres publiques par le Ministère des Finances et prévoir les ouvertures de soumissions le 9 août prochain.

c. Résolution – Montant non utilisé dette à long terme

07-21-9297

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contracté un emprunt à long terme pour les travaux de prolongement et réfection de la rue Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE de cet emprunt, une partie ne sera pas appliquée dans l'année d'origine,

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que du montant d'origine de 622 000\$, 424 380 \$ provenant de la dette et du financement TECQ sera utilisé en 2020, 26 600 \$ sera utilisé en 2021, 27 100 \$ en 2022, 27 500 \$ en 2023 et 27 900\$ sera utilisé en 2024.

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

a. Demande – Augmentation salaire d'un animateur

07-21-9298

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de l'employée 70-0002 et d'offrir une majoration de sa rémunération de 1 \$ l'heure pour l'année 2021.

b. Résolution – État financier Bibliothèque

Reporté au prochain conseil.

c. Résolution – Frigo libre-service

07-21-9299

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité de permettre la mise en place d'un frigo libre-

service. Le matériel nécessaire sera fourni par les Jardins Collectifs : un jardin pour demain. La municipalité fournira un emplacement extérieur et l'électricité pour alimenter ce frigo.

d. Demande – Subvention borne électrique

07-21-9300

Suite à une demande d'un citoyen pour l'installation d'une borne électrique alimentant des véhicules électriques, il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité de faire le paiement de 250 \$ à M. Marco Beaulieu suite à la réception de la facture justificative d'installation.

10- Travaux publics

a. Soumission – Radio mobile

07-21-9301

CONSIDÉRANT QUE certains de nos véhicules roulants ne sont pas munis de radio émetteur;

CONSIDÉRANT QUE lorsque nous avons un signaleur, celui-ci est dans l'obligation de communiquer en tout temps avec les opérateurs de machinerie,

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Électronique Mercier au montant de 1811.70 \$ plus taxes applicables pour 2 radio portatif digital VHF. Les coûts récurrents pour les accès au réseau sont en sus.

11- Urbanisme

a. Demande – Autorisation à la CPTAQ par le MTQ

07-21-9302

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a dû modifier certaines superficies à acquérir en emprise et en servitudes pour la construction de l'autoroute 85, tronçon 7, depuis les autorisations obtenues de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en mai 2010 (décision 363 867), en juillet 2019 (décision 423 720) et en février 2020 (décision 426 624);

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé les demandes antérieures;

ATTENDU QUE les modifications effectuées depuis l'obtention de la décision 426 624 proviennent de l'optimisation fine du projet et vise à assurer un apport en eau potable aux résidences présentes dans le secteur en cas de problématique observée au cours de l'exploitation du réseau routier;

ATTENDU QUE l'optimisation réalisée nécessite l'acquisition d'une superficie supplémentaire de 0,3120 ha comme emprise additionnelle et d'une servitude permanente de 0,0596 ha à l'intérieur des limites de la Municipalité;

ATTENDU que la demande concerne des superficies contiguës aux superficies qui étaient déjà touchées lors des demandes antérieures, autorisée en 2010 et 2019 par la CPTAQ, et que les

superficiés additionnelles sont localisées sur les lots 6 418 737 et 6 418 738;

ATTENDU QUE le tracé proposé par le ministère des Transports du Québec a fait l'objet d'audiences publiques et qu'il tient compte de tous les éléments afin de limiter les inconvénients;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage municipal tel qu'indiqué à la partie 5 du formulaire.

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! recommande à la CPTAQ d'autoriser cette demande telle que présentée par le ministère des Transports du Québec pour la phase III (tronçon 7) de la reconstruction de la route 185 en autoroute (A-85) à deux chaussées séparées :

- Une emprise supplémentaire sur une superficie totale de 0,3120 ha;
- Une servitude permanente de 0,0596 ha;

Il est également résolu que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! renonce au délai de 30 jours prévu dans la LPTAA.

b. Dérogation mineure – 69, rue Caron

07-21-9303

ATTENDU QUE la demande est pour la construction d'un second bâtiment accessoire au 69, rue Caron;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite construire un second garage de 66,9 m² sur le lot 3 225 214 d'une surface de 1 539,2 m²;

ATTENDU QUE le règlement de zonage municipal n'autorise pas un bâtiment secondaire d'une superficie supérieure à 65 m² et un total de surface de bâtiment accessoire de plus de 85m² pour un lot de cette surface;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise à permettre que soit construit un bâtiment accessoire dépassant de 1,90 m² la norme autorisée quant à sa surface, de 11,70 m² la norme quant à la surface totale des bâtiments accessoires.

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder cette dérogation mineure concernant la surface de bâtiment accessoire et d'accepter la dérogation mineure concernant la superficie totale de bâtiment accessoire.

12- Sécurité incendie

a. Résolution – Formation pompier 1 pour 2 personnes

07-21-9304

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! désire ajouter 2 pompiers pour le programme Pompier I;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Témiscouata.

13- Santé bien-être et Hygiène du milieu

- a. Soumission – Système de traitement eau potable bureau municipal

07-21-9305

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission des Entreprises Camille Ouellet et Fils inc. au montant de 3545.50 \$ main-d'œuvre incluse plus taxes applicables pour l'installation d'un adoucisseur d'eau et d'un appareil ultra-violet pour le bureau municipal.

- b. Résolution – Implantation d'un dépôt municipal résidus verts

07-21-9306

ATTENDU QUE la réglementation québécoise prévoit que chaque municipalité doit implanter un moyen de gestion de matières organiques accessible à tous les citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE l'orientation prise par la RIDT pour les résidus verts et les branches est que chaque municipalité dispose d'un point de dépôt municipal;

ATTENDU QUE ces points de dépôts ne seront pas des écocentres et ne devront pas recevoir d'autres matériaux,

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de débiter les démarches pour

- implanter ce site au garage municipal en nettoyant un endroit de 25 pieds de large par 20 pieds de long (niveler une pente légère pour drainage);
- installer des barrières bloquant l'accès en dehors des heures où il n'y a pas de surveillance;
- lors de la réception de l'affichage fourni par la RIDT, installer cet élément et fournir les supports.

14- Varia

15- Période de questions

Vitesse sur Raymond et Commerciale devant l'école : un suivi sera fait pour possibilité de limiter la vitesse devant l'école

Rue Tardif : demande citoyenne que l'asphaltage soit fait en 2022. Il sera plutôt prévu de mettre ce point sur le prochain plan triennal d'immobilisations.

Lac Savane : une demande est faite pour avoir un accès à ce plan d'eau. Les terrains autour sont tous privés.

Piste BMX : une question est posée concernant le budget de cet infrastructure et s'il y a eu un permis d'abattage. Le projet étant terminé et financé en partie par des subventions régionales.

16- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h03.

Gilles Dumont

Maire suppléant

Dominique Michaud

DG et Secrétaire-trésorière